



FEUILLE D'INFORMATION

Le programme des Jeux de l'Olympiade

6 octobre 2021

D'après la Charte olympique, «*le programme des Jeux Olympiques (également appelé «le programme») est le programme de toutes les compétitions des Jeux Olympiques établi pour chaque édition des Jeux Olympiques par le Comité International Olympique (CIO).*» ([Charte olympique, Chapitre 5, Règle 45](#)).

Les sports olympiques, sont ceux régis par les Fédérations Internationales de sport (FI) reconnues par le CIO. Seuls les sports qui adoptent et appliquent le Code mondial antidopage peuvent être inclus ou rester dans le programme.

Aujourd'hui, le programme des Jeux Olympiques est revu, après chaque édition des Jeux. Cette mission a été confiée à [la commission du programme olympique](#), qui est composée de membres du CIO, de représentants des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des FI, des athlètes et d'autres experts. Elle analyse le programme des sports, disciplines, et épreuves aux Jeux Olympiques. La commission adresse ses recommandations à la commission exécutive (CE) du CIO et présente des rapports à la session du CIO.

La procédure pour la définition du programme a évolué depuis l'implémentation de [l'Agenda olympique 2020](#) la nouvelle feuille de route stratégique [l'Agenda olympique 2020+5](#) pour l'avenir du Mouvement olympique.

Le programme des sports des Jeux Olympiques de Tokyo 2020

En août 2016, le CIO a décidé d'ajouter le baseball/softball, le karaté, l'escalade, le skateboard et le surf au programme des sports pour les [Jeux Olympiques de Tokyo 2020](#). Avec cette décision de la [129^e Session du CIO à Rio de Janeiro](#), le programme olympique connaît la plus grande évolution de son histoire. Le comité d'organisation des Jeux de Tokyo

2020 a proposé l'ajout de ces cinq sports au programme de ses Jeux, profitant de la nouvelle flexibilité offerte par [l'Agenda olympique 2020](#) qui se reflète désormais dans la Règle 45 de la Charte olympique. Ce vote est l'aboutissement d'un processus de deux ans qui a débuté avec l'approbation unanime en 2014 de la feuille de route stratégique du CIO. La recommandation de donner aux comités d'organisation la possibilité de proposer de nouveaux sports pour leur édition des Jeux visait à mettre encore plus l'accent sur l'innovation, la flexibilité et la jeunesse dans le développement du programme olympique. Tokyo 2020, le premier comité d'organisation à tirer parti de ce changement, a soumis sa proposition d'ajouter ces cinq nouveaux sports au CIO en septembre 2015. Comme c'était la première fois pour cette procédure de proposition d'un comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), ces cinq sports et les athlètes associés sont considérés comme en dehors du quota des 10 500 athlètes et 310 épreuves prévu par l'Agenda olympique 2020, ce en accord avec les principes approuvés par la CE du CIO.

En juin 2017, la CE du CIO a approuvé le programme des épreuves pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Cette décision marque un tournant clé dans l'évolution du programme olympique, avec l'ajout d'épreuves jeunes disputées en milieu urbain, un renforcement significatif de l'égalité entre hommes et femmes, et une diminution du nombre total d'athlètes entraînant une réduction du coût et de la complexité des Jeux. La décision prise par la CE du CIO se traduira par l'ajout de 15 épreuves, une réduction globale de 285 athlètes par rapport à [Rio 2016](#) et la plus forte participation d'athlètes féminines de l'histoire olympique avec une représentation estimée à 48,8%. À Tokyo, il y aura deux fois plus d'épreuves mixtes (18) qu'à Rio en 2016 (9). Les nouvelles épreuves utiliseront toutes des sites existants.



La décision représente un pas de géant en faveur de l'égalité parfaite entre hommes et femmes aux Jeux Olympiques, aussi bien s'agissant des athlètes que des épreuves, comme le préconise [l'Agenda olympique 2020](#).

Voir **tableau A** pour plus d'informations sur l'évolution historique du programme des sports aux Jeux de l'Olympiade.

[Le programme complet des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 est disponible ici \(en anglais\)](#).

La commission du programme olympique

La commission du programme olympique a la responsabilité d'analyser aussi bien le programme des sports et des épreuves des Jeux de l'Olympiade que celui des Jeux Olympiques d'hiver et de formuler des recommandations pour la CE du CIO.

L'Agenda olympique 2020 précise que « le programme olympique est l'élément essentiel des Jeux Olympiques. Les décisions concernant le programme ont un impact sur pratiquement tous les secteurs des Jeux Olympiques et du Mouvement olympique. ».

Les responsabilités de la commission du programme olympique sont les suivantes :

- développer un programme qui valorise la popularité des Jeux Olympiques tout en maîtrisant les coûts et la complexité ;
- veiller à ce que le programme olympique continue d'intéresser les jeunes en garantissant les innovations et en l'adaptant aux goûts actuels et aux nouvelles tendances, tout en respectant l'histoire et la tradition des sports ;
- procéder à une évaluation approfondie des sports et des épreuves en étroite coopération avec les FI correspondantes ;
- respecter le cadre et les principes définis dans les recommandations 9, 10 et 11 de l'Agenda olympique 2020 et les recommandations 1 et 2 de l'Agenda olympique 2020+5.

Processus pour le programme olympique

Il y a trois étapes pour la finalisation du programme des Jeux d'hiver et des Jeux d'été. Ces étapes sont les suivantes :

1. Programme des sports

En principe sept ans avant les Jeux, la CE du CIO soumet au vote de la Session du CIO une proposition du programme initial des sports au plus tard avant que la ville hôte des Jeux soit élue. ([Charte olympique, Chapitre 5, texte d'application de la Règle 45, alinéa 1.1](#), Chapitre 5, texte d'application de la Règle 45, alinéa 1.1).

2. Nouveau depuis décembre 2014 – Proposition de la ville hôte / du COJO

Cette étape est une proposition optionnelle et qui est faite par la ville hôte au CIO. La proposition doit être soumise par le COJO et examinée par le CIO 4 à 6 ans avant les Jeux. Ceci est considéré comme entrant dans le cadre du quota des 10 500 athlètes et 310 épreuves pour les Jeux de l'Olympiade. Le processus est défini comme suit :

- la proposition du COJO sur les nouveaux sports est soumise au CIO pour révision ;
- la commission du programme olympique revoit cette proposition et fait une recommandation à la CE du CIO ;
- la CE du CIO révisé et fait une proposition à la Session du CIO sur les épreuves et les quotas d'athlètes dans la proposition des nouveaux sports du COJO.

La Session du CIO vote sur la proposition du COJO de nouveaux sports ([Charte olympique, Chapitre 5, Règle 45 et ses textes d'application](#)).

3. Programme des épreuves – 3-4 ans avant les Jeux

Ceci fait partie du quota des 10 500 athlètes et 310 épreuves.

- La commission du programme revoit les changements du programme des sports olympiques proposé par les FI en consultation avec le COJO et fait des recommandations à la CE du CIO.
- La CE du CIO vote pour accepter ou rejeter, ou alors demande une révision complémentaire.



Quelques dates et exemples des Jeux

1896 : première édition des Jeux de l'Olympiade à Athènes avec 43 épreuves dans neuf sports.

1900 : le football, l'aviron, la voile et les sports équestres font leurs débuts olympiques aux Jeux à Paris. Premières épreuves féminines en tennis et golf.

1904 : premières épreuves de lutte libre aux Jeux à St. Louis. Il y avait eu de la lutte gréco-romaine en 1896.

1908 : aux Jeux à Londres, premier tournoi de hockey sur gazon.

1912 : la natation s'ouvre aux femmes, première épreuve de pentathlon moderne. Le cyclisme sur route revient aux Jeux de Stockholm.

1920 : l'haltérophilie fait son retour à Anvers après avoir été absente pendant deux éditions des Jeux et avec cette fois des concours par catégorie de poids.

1924 : le fleuret féminin est la première épreuve féminine en escrime aux Jeux à Paris.

1928 : premières épreuves féminines en athlétisme à Amsterdam.

1936 : le basket et le canoë-kayak intègrent le programme lors de cette édition de Berlin avec des épreuves masculines et féminines.

1952 : aux Jeux d'Helsinki les sports équestres deviennent mixtes. En gymnastique, les épreuves individuelles pour femmes sont introduites.

1964 : le judo entre au programme aux Jeux à Tokyo et reviendra de manière définitive en 1972. Les premières médailles en volleyball sont décernées.

1972 : le handball réintègre le programme aux Jeux à Munich après une apparition en 1936. Le slalom en canoë fait sa première apparition.

1984 : la natation synchronisée et la gymnastique rythmique font leurs débuts à Los Angeles.

1988 : à Séoul, premier tournoi olympique en tennis de table.

1992 : le badminton entre au programme.

1996 : le VTT intègre le programme aux Jeux à Atlanta, tout comme le volleyball de plage.

2000 : à Sydney, le triathlon est intégré au programme, tout comme le trampoline et le taekwondo.

2008 : premiers titres olympiques décernés en BMX lors des Jeux à Beijing.

2012 : la boxe féminine et le double mixte en tennis font leur apparition aux Jeux de Londres.

2016 : retour du golf et du rugby au programme des Jeux à Rio.

2020 : ajout de cinq sports proposés par le COJO aux Jeux de Tokyo 2020 : surf, karaté, escalade sportive, skateboard, baseball/softball.

2024 : ajout de quatre sports proposés par le COJO de Paris 2024 : surf, escalade sportive, skateboard, breaking (à ses débuts olympiques).



Tableau A : Évolution du programme des Sports aux Jeux de l'Olympiade depuis 1896

Éditions	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total d'athlètes	Nombre de sports	Nombre d'épreuves
1896		241	241	9	43
1900	22	975	997	19	95
1904	6	645	651	16	95
1908	37	1971	2008	22	110
1912	48	2359	2407	14	102
1920	65	2561	2626	22	156
1924	135	2954	3089	17	126
1928	277	2606	2883	14	109
1932	126	1206	1332	14	117
1936	331	3632	3963	19	129
1948	390	3714	4104	17	136
1952	519	4436	4955	17	149
1956	376	2938	3314	17	151
1960	611	4727	5338	17	150
1964	678	4473	5151	19	163
1968	781	4735	5516	18	172
1972	1059	6075	7134	21	195
1976	1260	4824	6084	21	198
1980	1115	4064	5179	21	203
1984	1566	5263	6829	21	221
1988	2194	6197	8391	23	237
1992	2704	6652	9356	25	257
1996	3512	6806	10318	26	271
2000	4069	6582	10651	28	300
2004	4329	6296	10625	28	301
2008	4637	6305	10942	28	302
2012	4676	5892	10568	26	302
2016	5059	6179	11,238	28	306
2020	-5407	-5685	-11,092	33	339
2024	5250	5250	10500	32	329

Voir [ici](#) pour plus d'informations sur l'évolution historique par sport

Pour plus d'informations, contacter :

Le Centre d'Études Olympiques

Tél. +41 21 621 66 11

studies.centre@olympic.org